



Naissances:

- Gabriel VALLÉE, né le 06 novembre 2013, au foyer de Julien VALLÉE et Julie BEUVE, domiciliés 1, rue du Clos des Poiriers.
- Robin MALAISÉ, né le 06 novembre 2013, au foyer de Nicolas MALAISÉ et Sophie RICHARD, domiciliés La Carrière.
- Guillaume SARRAZIN-CAILLET, né le 22 novembre 2013, au foyer de Nicolas SARRAZIN-CAILLET et Alexandra NOBLE, domiciliés 8, rue du Clos des Poiriers.
- Quentin GOYARD, né le 29 novembre 2013, au foyer de Jérôme GOYARD et Audrey RAGEY, domiciliés 6, allée des Poiriers.

Décès :

- Madame Marie MOTARD, le 14 novembre 2013.

La Bibliothèque & Médiathèque

Dans ses nouveaux locaux.



- La municipalité remercie les bénévoles qui se sont chargés en grande partie du déménagement. Les horaires d'ouverture sont les suivants
 - le mercredi et le samedi de 10h30 à 12h00 pour le public.
- L'école fréquente la bibliothèque, généralement le vendredi, une fois tous les 15 jours.

INFO

- La commune informe de la disponibilité fin février 2014 d'un logement T3 de Touraine Logement, maison située rue de l'Espérance. Pour toute personne intéressée, n'hésitez pas à prendre contact dans les meilleurs délais, avec la mairie, pour le dépôt du dossier.

- Nous rappelons aux habitants de Charentilly, qu'en cas de quelques difficultés que ce soit, ils peuvent s'adresser en mairie, le CCAS apportera une écoute particulière pour les aider à résoudre leur problème d'ordre social. Il en va de même si vous avez connaissance d'habitant pouvant avoir besoin d'aide ou assistance.

INAUGURATION TOURAINE LOGEMENT



- Ce sont 10 Logements dont 6 locatifs, 2 en accession à la propriété et 2 vendus en pleine propriété, qui ont été inaugurés Allée des Chevaleraies vendredi 29 Novembre.

Voeux du Maire 2014...

- Voeux du MAIRE

Dimanche 12 Janvier 2014 à 10h30 Salle Polyvalente

« Tous les habitants sont conviés au discours de début d'année de notre maire Jacques Boulenger. En plus de vous tenir au courant des infos communales, vous partagerez un moment convivial entre habitants, les vœux seront suivis du verre de l'amitié ».



En décembre, cinéma le jeudi 19 décembre à 20 h 30 :
quai d'Orsay un film de Bertrand Tavernier
Et puis début de la saison culturelle de la salle des 4 vents le vendredi 24 Janvier 2014 à 20h30 avec l'ensemble Exo Brass qui vous proposera un ensemble fantastique de cuivres et percussions. Bientôt la suite de la programmation dans votre boîte aux lettres.

S^t Vincent 2014

Le repas dansant se déroulera le samedi 25 janvier 2014.

MENU

- Mille Feuille d'écrevisses, sauce homardine.
-
- Naisette de Filet mignon de porc en chevreuil, sauce grand veneur.
-
- Chèvre chaud sur sa salade
-
- Craquant de bananes à la vanille bourbon et son lait.
-
- Apéritifs - Vins - Café



Charentilly

Mairie

1 Place Andrée Cousin
37390 Charentilly



«Lorsque Saint Eloi A bien froid,
Quatre mois dure le grand froid.»

L'Echo du Village

Décembre 2013

INFOS PRATIQUES

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Site : www.charentilly.com
mairie@charentilly.com
Tel : 02 47 56 65 46
Fax : 02 47 56 53 56

Rédaction P.Lehagre

Extraits de quelques décisions DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 Novembre 2013



Modification du règlement d'utilisation de la Salle «Madeleine GUILLEMOT»

• Le demandeur doit se conformer aux prescriptions contenues dans le règlement d'utilisation de la Salle «Madeleine GUILLEMOT», qui définit notamment : - les règles sonores à respecter pour ne pas nuire au voisinage - les règles à observer afin de conserver les lieux en bon état de propreté et éviter toute détérioration, - les dispositions particulières sur le respect des consignes de sécurité, la bonne utilisation des installations et le nettoyage des locaux à effectuer après la manifestation, - les modalités financières prévues en matière de perception des tarifs de location et de cautions à verser (Toute demande de particuliers devra être adressée à la Mairie accompagnée de 3 chèques :

- un chèque représentant 50% du prix de la location,
- un chèque de 380 € représentant le montant de la « caution de location »,
- et un chèque de 100 € représentant le montant de la « caution de nettoyage ».

Le chèque de 50 % du montant de la location (réservation) restera acquis à la commune sauf dénonciation du preneur au minimum 2 mois avant la date de location.

Le reliquat du montant de la location sera payé au plus tard une semaine avant la date prévue en Mairie uniquement (la personne responsable de la salle n'est pas habilitée à recevoir des chèques).

Aucun règlement en numéraire ne sera accepté (chèque uniquement).

Modification du règlement d'utilisation de la Salle «Maurice PILORGE»

• Comme pour la salle Madeleine Guillemot, le demandeur doit se conformer aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur.

Participation pour l'assainissement collectif (P.A.C.) et Participation aux frais de branchement (P.F.B.) à compter du 1er janvier 2014.

Le Conseil Municipal maintient la participation pour l'assainissement collectif à 1 350 € et la participation aux frais de branchement à 1 200 € au titre de l'année 2014.

Réforme des rythmes scolaires - proposition d'organisation du temps scolaire rentrée septembre 2014

Lors du Congrès des Maires à Paris, le 1er Ministre a annoncé que l'aide financière de l'état aux Communes sera de 50€/enfant pour la rentrée 2014 et, que les normes d'encadrement ont été assouplies (il y a une liberté totale lorsqu'il n'y a pas d'ALSH).

Le texte dispose que les Communes optant pour un mode d'accueil autre qu'un accueil de loisirs sans hébergement fixent elles-mêmes les taux d'encadrement applicables en veillant à ce que le nombre d'adultes présents soit suffisant pour assurer le bon déroulement des activités périscolaires organisées et garantir la sécurité des enfants qui y participent.

Monsieur le Maire a félicité les parents d'élèves qui ont mis en place un questionnaire à l'issue du Conseil d'Ecole du 18 octobre 2013 et a souligné que le contenu du questionnaire était très complet et pertinent.

Les parents d'élèves, le corps enseignant et les élus ont retenu une ouverture de l'école le mercredi matin. L'ouverture de l'école sera maintenue à 8h30. Les horaires pour le matin seront 8h30 - 12h00. Les horaires de l'après-midi seront définis lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2014. L'élaboration du PEDT permettra de définir les horaires de l'après-midi.

Les élus ont souligné que la Commune subissait cette dépense qui sera percutée le plus raisonnablement sur la population.

Monsieur le Maire a également évoqué le sujet de la cantine à savoir si elle serait ouverte ou non le mercredi midi. La Cantine étant gérée par l'Association «Cantine» il serait souhaitable que soient envisagées diverses solutions

s'ils souhaitent ouvrir la cantine. Les élus ont indiqué que la participation de la Commune se faisait par la mise à disposition du personnel communal à l'Association cantine.

Une démarche de consultation des acteurs de la communauté éducative et des parents s'est donc engagée afin de recueillir les avis et attentes de chacun. Cette consultation a permis d'actualiser l'état des lieux, de mesurer les avantages et les inconvénients des différentes organisations possibles du temps de l'enfant sur la semaine. Elle a permis de dégager des objectifs éducatifs communs et d'arrêter une nouvelle proposition d'organisation des temps scolaires pour la prochaine rentrée.

Le travail d'élaboration du projet éducatif territorial (PEDT) doit se poursuivre avec les membres de la communauté éducative, des parents et la municipalité et viendra compléter cette première étape.

Après cette consultation, il en ressort que la cinquième demi-matinée d'ouverture de l'école se déroulera le mercredi matin et non le samedi matin. Chaque demi-journée n'excédera pas 3h30 d'enseignement. La Commune de Charentilly respectera donc le cadre national

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose l'organisation du temps scolaire suivante à compter de septembre 2014 : - Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, les horaires de classe seront de 8h30 à 12h le matin.

- Les horaires de l'après-midi seront définis en fonction du PEDT à arrêter dans les prochains mois.

Aménagement de l'Agence Postale

- Monsieur Pierre LAFEUILLE, Architecte, a remis l'avant projet définitif le 4 novembre 2013 pour les travaux d'aménagement de l'agence postale. Celui-ci prévoit notamment les travaux suivants :

- Maçonnerie / démolition,
- Menuiserie (intérieure - extérieure),
- Isolation - Plâtrerie,
- Revêtement de sol,
- Peinture,
- Electricité,
- Mobilier

- Le montant total des travaux (Maîtrise d'oeuvre incluse) est estimé à 59 000€ HT.

Questions diverses : Compte rendu des EPCI

CCGC

La présentation de l'étude sur l'habitat a été validée en Conseil Communautaire. La CCGC pourrait accorder de petites aides pour réhabiliter des logements dits insalubres ou pour les personnes à mobilité réduite. Les aides seront accordées sous conditions de ressources. La CCGC pourrait également financer les diagnostics des systèmes de chauffage et d'isolation.

Concernant la Culture, le visuel du catalogue culturel 2014 est en cours de validation. Voici quelques taux de fréquentation des dernières manifestations culturelles : Fest Noz du 19 octobre 2013 : 80 personnes environ (il a subi la concurrence d'un autre Festival), Festival Emergence du 15 novembre 2013 : 80 personnes environ.

Dans les événements à venir, on retrouve notamment les 30 ans de Ciné Off.

Un coordinateur petite enfance/enfance/jeunesse sera prochainement recruté au niveau de la CCGC.

SICA

Des Communes ont demandé à ce que les bases d'imposition communales soient revues en fonction du linéaire. La solution retenue coûtera 300€ de plus à la Commune de Charentilly à compter de 2014.

Travaux de la VC 4 aux Mauriceries

Un courrier a été adressé à la CCGC pour demander à ce que les travaux qui ont été réalisés sur la VC 4 ne soient pas réceptionnés en l'état.

Voeux du Maire

Les voeux du Maire se dérouleront le 12 janvier 2014 à 10h30 à la Salle Madeleine GUILLEMOT.

Chemin de la Bigotière

Des propriétaires du lieu-dit «Les Vignes de la Carrière» souhaitent que le chemin de la Bigotière soit aménagé en chemin piétonnier. C'est le seul accès piéton vers le bourg pour les habitants de ce lieu-dit.

Rue de la Fortinière

Concernant la rue de la Fortinière, les travaux se sont bien déroulés. Les travaux d'enrobés des trottoirs seront faits au printemps 2014. La pose des candélabres sera effective à compter de la 2ème quinzaine de janvier 2014.

Reunion du Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue :
- le lundi 16 Décembre 2013 - 20h30, salle de la mairie.

(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)
www.charentilly.com rubrique PV Conseils

Le repas des aînés

s'est déroulé le dimanche 1er Décembre au restaurant de l'Espérance dans une très bonne ambiance; il réunissait 36 personnes.

DES CONSEILS ARCHITECTURAUX GRATUITS

Le C.A.U.E. Touraine, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre et Loire, créé à l'initiative du Conseil Général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977, a débuté ses fonctions le 1er octobre 2010 et a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il conseille les élus et les particuliers, sensibilise les professionnels et les publics scolaires.

Conseils pour les particuliers

Le CAUE Touraine conseille gratuitement les particuliers dans leurs projets de construction. Vous souhaitez construire, aménager, acheter un terrain, une maison, réaliser une extension, réhabiliter un bâtiment, édifier une clôture ; avant de vous engager, avant les premiers croquis, profitez des conseils d'un professionnel. Les conseillers du CAUE vous informent, vous conseillent, vous orientent dans votre projet. Des professionnels, architectes, urbanistes, vous reçoivent gratuitement les mercredis et vendredis sur rendez-vous, à Tours. Le CAUE ne réalise pas de plan.

C.A.U.E. Touraine - 45 rue Bernard Palissy - 37000 TOURS. Tél : 02.47.31.13.40.
Mél : caue37@caue37.fr Visitez notre site internet : www.caue37.fr

RECENSEMENT

Date début : 16/01/14 - Date de fin prévu : 15/02/14 inclus
Nos intervenantes



Mme GREGOIRE Françoise



Mme GUILLET Françoise

Nous vous remercions de leurs réserver un bon accueil.

